



Dialogue interreligieux et laïcité républicaine

Rapport n° : 15060-15028-01

La mission confiée à l'IGA par le ministre était de "recenser", dans un cadre essentiellement territorial, les "bonnes pratiques (...) à l'initiative des collectivités locales ou de la société civile" en matière de "dialogue interreligieux". Il s'agit notamment de privilégier les initiatives qui peuvent permettre de nouer des liens entre les élites et la jeunesse, moins naturellement intéressée par ces échanges. La mission a identifié des exemples significatifs où le dialogue interreligieux est déjà porté par les collectivités territoriales, et d'autres configurations où l'État supplée déjà avec pragmatisme, à l'absence ou à l'insuffisance temporaires de la coordination par des autorités publiques décentralisées.

Dans tous les cas, l'État peut venir en appui à des expériences variées qui trouvent sans difficulté un portage administratif et financier dans le dispositif de la Ville et des politiques d'insertion : l'essentiel étant pour lui d'appréhender en profondeur l'impact du fait religieux sur la vie sociale, pour ensuite ajuster au mieux ses propres modes d'intervention dans le respect de la laïcité.



Crédit photo : Arenysam - Fotolia

Les bonnes feuilles de l'IGA

Dialogue interreligieux et laïcité républicaine

Synthèse du rapport

Par note du 23 février 2015, le ministre de l'intérieur a confié à l'inspection générale de l'administration une mission, dont l'objet central, tel qu'il l'a explicité lui-même à Bordeaux, est de "recenser" les "bonnes pratiques (...) à l'initiative des collectivités locales ou de la société civile" en matière de "dialogue interreligieux". Si celui-ci "n'est pas du ressort des pouvoirs publics, mais des cultes", l'État entend "l'encourager", et le ministre demande à l'IGA de lui "faire des propositions pour que, dans le respect des principes de subsidiarité et de laïcité, l'État les soutienne."

Le recensement des bonnes pratiques effectué dans un cadre essentiellement territorial permet de tracer une typologie des initiatives et de privilégier celles qui peuvent nouer des liens entre les élites, plus spontanément portées vers le dialogue interreligieux, et la jeunesse, moins naturellement intéressée par ces échanges. La mission a identifié ainsi des exemples significatifs - à Strasbourg et Lyon - où le dialogue interreligieux est fortement porté par les collectivités territoriales, et d'autres configurations, comme en région parisienne, en Moselle ou à Marseille, où l'État supplée déjà clairement, avec pragmatisme, à l'absence ou à l'insuffisance temporaires de la coordination par des autorités publiques décentralisées.

Strasbourg et Lyon sont deux métropoles où le dialogue interreligieux présente deux caractéristiques assez proches : ce dialogue est ancien ; il est fortement soutenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. Strasbourg présente à l'évidence une singularité supplémentaire, dans la mesure où l'Alsace est une terre concordataire, rompue de longue date aux relations institutionnelles entre l'État et les églises : le dialogue entre les religions elles-mêmes, ainsi que leur contribution active au « vivre-ensemble » y sont donc des réalités plus spontanément vivantes.

Mais la similitude de la situation lyonnaise montre que le régime concordataire et la tradition qui s'y attache ne forment pas la seule explication d'une situation aussi favorable et dépassent les questions juridiques. Au-delà du rôle propre de quelques personnalités fortement impliquées, la richesse des initiatives locales en matière de dialogue interreligieux a des racines plus profondes et en appelle à l'Histoire. Le sens de l'historicité, qui est un des facteurs essentiels – pourtant assez méconnu dans les faits – de l'intégration, et d'une manière plus générale de la conscience

démocratique, joue un rôle-clef dans l'établissement d'un dialogue entre les communautés. C'est pourquoi la dénonciation intelligente, forte, documentée, des attaques et profanations commises contre les cultes reste un élément essentiel de la mobilisation des acteurs : il ne doit y avoir aucune relâche sur ce plan, où le rôle pédagogique de l'État peut se nourrir de la richesse et de la permanence du dialogue interreligieux local.

Dans ces territoires où le dialogue interreligieux est en quelque sorte institutionnalisé, l'État peut aisément venir en appui aux initiatives nombreuses et variées qui sont portées par les collectivités territoriales, par les autorités religieuses et par le mouvement associatif, et qui trouvent sans difficulté un portage administratif et financier naturels dans le dispositif de la Ville et des politiques d'insertion. La mission a recensé ainsi des initiatives remarquables, souvent modestes et symboliques, mais qui, bien mises en harmonie, sont susceptibles de déboucher sur des résultats significatifs.

Les exemples de Strasbourg et de Lyon montrent qu'un terrain favorable au dialogue interreligieux, qui est « le socle d'un esprit de tolérance », offre des possibilités assez étendues à l'État, surtout dans la mesure où les collectivités territoriales sont elles-mêmes très engagées.

Le culte musulman reste toutefois un peu en retrait, en raison de son manque bien identifié d'organisation, de ses divergences internes, et des problèmes récurrents du financement des mosquées, de la formation des imams ou de la création de facultés de théologie musulmane.

C'est sur ce plan, qui déborde le cadre de la présente mission, que l'intervention de l'État doit aller au-delà de la simple incitation ou de l'action d'harmonisation. Le montre l'exemple de la région lyonnaise, où le préfet de région a joué un rôle moteur au cours des dernières années, en particulier pour l'élaboration d'un projet de formation très prometteur, porté par l'Université Lyon III et l'Université catholique de Lyon, ainsi que par un Institut français de civilisation musulmane non encore construit, mais déjà labellisé, sinon entièrement financé.

Le montre aussi avec force l'exemple de Marseille et de sa région : les initiatives venues des églises et de la société y sont très nombreuses et s'inscrivent à la fois

dans l'héritage historique d'une cité méditerranéenne marquée de longue date par le dialogue entre des cultures nées d'un même berceau, et dans l'action très riche déployée en matière d'insertion et de politique urbaine. Mais les collectivités, pour des raisons diverses, ne peuvent produire un effort d'impulsion suffisant : l'État a clairement une voie qui s'ouvre devant lui, et il s'y est d'ailleurs déjà engagé, avec prudence mais détermination.

En Moselle, le préfet a pris des initiatives récentes qui semblent appelées à durer et s'enraciner dans un terreau qui n'est pas sans analogie avec l'Alsace. Dans les Hauts-de-Seine ou dans le Val-de-Marne, la complexité des problématiques propres à la région parisienne et à l'impact direct du fait migratoire, ainsi que l'interaction avec le dialogue interreligieux très formel noué au plan national, donnent à l'État une responsabilité particulière, mais moins porteuse en termes d'innovation que dans des territoires comme l'Alsace, la région lyonnaise ou l'agglomération marseillaise qui forment autant de laboratoires.

Il n'y a donc pas une situation unique appelant des réponses à système, ni même nécessité d'un bouleversement complet des modes juridiques ou financiers d'intervention de l'État dans le respect du principe constitutionnel de laïcité : mais l'impérieux besoin, pour la puissance publique, d'appréhender en profondeur la réalité sociale locale, et l'impact du fait religieux, pour ensuite ajuster au mieux ses propres modes d'intervention.

La mission recommande une approche pragmatique, qui lui semble d'ailleurs correspondre à l'esprit qui anime le corps préfectoral et inspire depuis plusieurs décennies ses pratiques professionnelles. Les préfets continuent d'incarner l'autorité de l'État dans l'exécution des lois, mais ils sont aussi devenus des médiateurs et des négociateurs au sein d'un espace social beaucoup plus complexe qu'au temps de la centralisation, marqué alors par un dialogue singulier entre le citoyen et l'État qui laissait peu de place au « sociétal ». La puissance publique ne peut méconnaître l'importance du fait religieux dans la société actuelle, avec de surcroît la montée en force de l'islam, dans sa dimension à la fois culturelle et cultuelle. De l'avis presque unanime des nombreuses personnalités rencontrées, il n'est plus possible de s'enfermer dans une interprétation trop rigide de la laïcité, qui serait le fruit d'une approche trop strictement marquée par le contexte historique.

Même si le champ couvert par la mission est celui des religions dans leur globalité, la singularité de la situation de l'islam doit, à l'évidence, être prise en compte : tous ses interlocuteurs l'ont reconnu ou laissé entendre, en particulier les personnalités musulmanes qui attendent de l'État un appui à leur volonté de se

structurer et de peser dans le débat public en leur conférant une légitimité institutionnelle encore inaboutie. Il ne s'agit pas d'entrer dans des considérations théologiques, sociologiques ou politiques sur les spécificités de la religion musulmane et sur sa capacité -jugée plus ou moins grande selon les analystes- à s'intégrer dans un espace public où le civil et le religieux sont et doivent rester distincts.

En revanche, la mission considère que les incertitudes actuelles qui pèsent sur les rapports entre les communautés dites musulmanes et la puissance publique suscitent, bien au-delà des attentats les plus tragiques provoqués par le fanatisme religieux, des difficultés concrètes dans la vie sociale de notre pays et dans la cohabitation de populations aux origines culturelles différentes. Le dialogue interreligieux est, plus encore dans ce domaine, un ressort prometteur, et les exemples les plus riches qui ont été identifiés peuvent être reproduits sur l'ensemble du territoire avec souplesse, sous l'impulsion des préfets, en bonne intelligence avec les autorités religieuses, les collectivités territoriales, le milieu associatif, sans préjudice d'évolutions plus globales et plus politiques.

Dans tous les cas, une formation des agents publics -de tout niveau- en particulier dans les services du ministère de l'Intérieur, dédiée au fait religieux et aux implications historiques, juridiques et sociales du principe de laïcité, doit être organisée.



Inspection générale
de l'administration
15, rue Cambacérès
75008 PARIS

Directeur de la publication :
Michel Rouzeau
Rédacteur en chef :
Eric Ferri

© Inspection générale
de l'administration



Les recommandations-clés

1. Fusion des commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) avec les conseils départementaux de la jeunesse, du sport et de la vie associative afin de redynamiser des outils collectifs tombés en désuétude sur lesquels les préfets peuvent s'appuyer.
2. Incitation à développer un réseau de personnes-ressources légitimes dans le domaine de la religion et crédibles en tant qu'interlocuteurs pour l'État.
3. Dans le cadre des travaux de la future instance de dialogue avec le culte musulman, envisager la création d'un comité composé d'experts de l'islam et jouant un rôle d'instance consultative en matière de théologie et de vie religieuse au sein d'un pays laïque et multiconfessionnel comme la France.
4. A l'instar de ce qu'a réalisé le préfet de la Moselle, création de comités interreligieux autour des préfets dans les départements où une telle démarche se justifie

Les auteurs

Olivier Diederichs | Inspecteur général de
l'administration

Arnaud Teyssier | Inspecteur général de
l'administration